

**Dispositions pratiques à adopter pour la publication
d'événements régionaux
sur le site officiel et sur les réseaux sociaux**

Document des services généraux – juin 2016

Avertissement : ceci n'est pas un « comment-faire » mais un recueil de dispositions pratiques proposées dans un souci d'unité, de cohérence et de préservation de l'image de notre fraternité. Ce document est issu de l'expérience et des préconisations émanant de la conférence, du conseil des services généraux et des lignes de conduite ; il ne pourra que s'enrichir des remarques et suggestions que pourraient y apporter les groupes et les régions. Ces précautions se conforment à l'esprit des traditions.

Le congrès national a son propre guide et son propre circuit de publication, certaines dispositions de ce document lui sont cependant applicables également.

Quels sont les événements concernés ?

Toutes manifestations ou rassemblements donnant lieu à une annonce et une publication sur internet au sein du mouvement et vers l'extérieur de celui-ci.

Il peut s'agir : d'une convention régionale ou territoriale, d'un forum du service, d'une journée de partage, d'une réunion d'information publique, d'un anniversaire de groupe particulier, ou tout autre formule visant à rassembler, autour du programme et des valeurs des Alcooliques anonymes, un nombre élargi de membres AA et d'intéresser également nos alliés naturels et nos amis des media dans le cadre de la 5^{ème} tradition.

A noter : nous précisons publication sur internet, c'est-à-dire sur le site national www.alcooliques-anonymes.fr (cette publication induisant la publication automatique des mêmes manifestations sur la page Facebook « Alcooliques anonymes », sur le compte Twitter @AlcAnonymes et dans le JSG). Il va de soi que les événements transmis uniquement par voie de courrier ou courriel ne sont pas nécessairement soumis à ces dispositions, même s'ils peuvent s'en inspirer.

Que publie-t-on dans ce cas ?

De manière générale, l'annonce d'une manifestation se décline en : un **visuel**, un **programme**, un **bulletin d'inscription**, des **renseignements pratiques** d'accès et d'hébergement (le cas échéant).

Les supports de documentations peuvent être variés : une affiche et/ou un flyer regroupant les informations (visuel, programme, informations pratiques) + un bulletin d'inscription à retourner.

Nous ne souhaitons émettre aucune préconisation quant au style et au contenu des documents eux-mêmes, chaque comité d'organisation de manifestation AA exerçant librement sa créativité, inspiré par l'esprit de notre mouvement. Suggestion : pensez à prendre avis auprès de votre comité régional et des correspondants concernés.

Toutefois, le comité national P&I, conscient de sa responsabilité quant aux publications sur internet (espace public), se réserve la possibilité d'exercer un arbitrage et de ne pas publier directement un document qui s'éloignerait de manière manifeste des préconisations requises. Dans ce cas, un dialogue ouvert et constructif avec le comité de préparation sera toujours la solution.

**Dispositions pratiques à adopter pour la publication
d'événements régionaux
sur le site officiel et sur les réseaux sociaux**

Document des services généraux – juin 2016

L'identité visuelle de « Alcooliques anonymes » en France

La charte de l'Union AA préconise l'usage d'une **charte graphique** dont l'objectif est de définir le cadre d'utilisation des « incontournables » de notre communication, notre identité visuelle, afin de restituer sur tous nos supports une image claire de notre fraternité, reconnaissable immédiatement. Cette charte définit avec précision les règles d'utilisation de notre **logo**, et de **notre numéro national (numéro Cristal)**.

Qui dit « règles » dit « interdits », c'est-à-dire ce qu'il convient de ne pas faire pour ne pas déformer et brouiller ces signes de reconnaissance.

Le logo, le cartouche Cristal et la charte sont à votre disposition en téléchargement sur le site pour les membres, page COMITE MEDIAS.

Si vous aviez besoin du logo et du cartouche dans un format différents, contactez le comité national P&I (via le BSG). Mais surtout, évitez « d'inventer » en vous éloignant de la charte.



ALCOOLIKES ANONYMES

Voici notre **logo**

Les signes « Alcooliques Anonymes » en font partie intégrante (à cet emplacement). Nous déconseillons fortement l'utilisation disjointe du sigle AA (le symbole dans un cercle) et des mots « Alcooliques Anonymes » dans une police différente. Ce logo dans son intégralité est protégé par un dépôt légal.



Voici le **cartouche Cristal**

Il répond aux règles définies par la charte graphique de notre fournisseur téléphonique, nous n'avons pas la liberté de l'écrire autrement, ni d'en changer la couleur, sauf à utiliser sa version en noir et blanc – Voir charte graphique

⇒ Les liens directs : Site pour les membres TOUS LES DOCUMENTS / LES COMITES / MEDIAS



ALCOOLIQUES ANONYMES

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

Pôle communication
Comité national permanences & internet (P&I)

Dispositions pratiques à adopter pour la publication d'événements régionaux sur le site officiel et sur les réseaux sociaux

Document des services généraux – juin 2016

Détaillons maintenant les éléments d'annonce de la manifestation

Le visuel

Il présente généralement le titre, le lieu et le thème de la manifestation agrémentés d'une image.

L'image peut être librement composée soit d'un graphisme soit d'une photographie. Veillez à faire un choix esthétique qui ne prête à aucune équivoque quant à l'objet de notre fraternité et qui soit suffisamment lisible d'un public extérieur non averti.

Il est essentiel de prendre bien soin de vérifier que le graphisme ou bien le cliché, s'il est pris dans une banque d'images sur internet, soit **libre de droits**. Dans le cas contraire, nous nous exposons collectivement à une infraction au droit à l'image, sauf si nous prenons soin de signer un contrat de cession de droits (dans ce cas, vous vous adresserez au BSG qui se chargera de l'établir avec l'auteur). Une photographie non libre de droits doit obligatoirement être accompagnée de la mention du crédit de son auteur (législation).

C'est sur ce visuel, décliné ou non en une affiche, que seront mentionnés les signes de reconnaissance d'Alcooliques anonymes France : le logo, le cartouche Cristal et l'adresse du site officiel, écrit sous la forme www.alcooliques-anonymes.fr

A noter : aucun autre logo ne peut être mentionné, notamment le logo des groupes familiaux Al-Anon qui sont souvent invités à participer à nos manifestations.

Le programme

Il est utile d'y préciser si les réunions sont ouvertes à tout public, ce n'est pas automatique, une manifestation peut prévoir des réunions fermées (réservées aux malades alcooliques), dans ce cas les mentionner clairement.

Bien entendu, si une réunion s'adresse plus particulièrement à une catégorie spécifique de membres (exemple : réunion pour les femmes, etc.), son accès ne peut être strictement réservé à cette catégorie.

Les renseignements pratiques (accès et/ou hébergement...)

Concernant l'hébergement, vous pouvez bien sûr indiquer toutes les coordonnées de l'hébergeur pour renseignement, mais veillez alors à ce que ces indications ne puissent prendre la forme d'une publicité excessive. Et, bien entendu, si plusieurs possibilités d'hébergement sont offertes, assurez-vous de rester neutres et de ne promouvoir l'une d'entre elle.

Pour l'accès, pensez à indiquer les coordonnées GPS, c'est pratique.

Le bulletin d'inscription

C'est généralement sur ce bulletin (mais éventuellement ailleurs) que seront mentionnées des coordonnées permettant de contacter le comité de préparation, adresse mail et/ou téléphone. Veillez à ce que ces coordonnées ne soient pas identifiables comme coordonnées personnelles : pas de prénom, ni d'adresse mail identifiant un membre. De même, l'adresse postale pour renvoyer le bulletin et le paiement devrait être une adresse AA. Ces précautions sont aisées à comprendre puisqu'elles relèvent à la fois du principe de préservation de l'anonymat des membres AA et de la nécessaire prudence à observer quant à la diffusion d'informations privées sur internet.



ALCOOLIKES ANONYMES

UNION ALCOOLIKES ANONYMES

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

**Pôle communication
Comité national permanences & internet (P&I)**

**Dispositions pratiques à adopter pour la publication
d'événements régionaux
sur le site officiel et sur les réseaux sociaux**

Document des services généraux – juin 2016

Suggestion qui peut s'avérer pratique : pensez, si possible, à indiquer des coordonnées bancaires pour permettre un paiement par virement.

Sans obligation, nous préconisons également que le bulletin indique par une phrase le principe de l'autofinancement de toute manifestation en AA.

A qui adresser vos documents pour publication ?

Une seule adresse : bsg@aafrance.fr. Le BSG se chargera de les faire suivre aux serviteurs concernés qui prendront contact avec l'expéditeur si besoin.

Délais des publications

La publication sur le site officiel est généralement effective dans un délai moyen d'une semaine.

Les publications sur Facebook et Twitter sont faites près de la date de ma manifestation, entre une et deux semaines avant.

La manifestation est publiée dans le JSG du trimestre correspondant.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre ces dispositions qui participent à la « bonne publicité » de notre mouvement.

A vous de jouer !